



## Association SaveStangAlar

44, rue Antoine Laurent de Jussieu 29200 BREST  
asso@savestangalar.org www.savestangalar.org

Monsieur le Préfet  
Monsieur Philippe MAHÉ  
49 boulevard Duplex  
29320 Quimper Cedex

Brest, le 20 Octobre 2021

Objet : Contrôle de la légalité des actes de Brest Métropole  
Ref. : Votre courrier du 12 octobre signé M. Christophe MARX

Monsieur le Préfet,

ce 15 octobre, nous avons bien reçu votre réponse et nous vous en remercions.

Mais elle n'est pas satisfaisante : vous répondez au premier motif d'irrégularité que nous soulevions, mais pas au second.

Sur ce premier motif, il vous semble que modifier les règles de hauteur du PLU est une adaptation mineure. du règlement. Nous réservons notre opinion à ce sujet.

Nous nous permettons de vous interroger à nouveau, concernant le second motif, qui à notre avis implique l'illégalité de la délibération du Conseil de Métropole.

- nous avons fourni dans notre premier courrier du 28 juin un cas d'école fictif évaluant l'augmentation des droits à construire suite aux nouvelles règles de hauteur sur les terrains en pente : de 25% à 100%.
- dans notre second courrier, nous vous avons fourni une étude d'un cas d'espèce réel : les droits à construire passent de deux niveaux habitables à quatre. Plus 100%.
- la loi (urb. L.153-41) impose, pour « majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan », de recourir à une enquête publique.

Si vous pensez que nos études de cas sont erronées, nous vous prions d'en faire la démonstration.

Et si elles sont justes, nous vous prions de donner votre avis sur la compatibilité du nouveau PLU, mis en place par une procédure de modification simplifiée sans enquête publique, avec le code de l'urbanisme.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre très haute considération.

Pour les associations SaveStangAlar, Costour Poumon Vert en Finistère, Agir pour un Environnement et un Développement Durables, Penhelen-Pont-Neuf-Stangalard, Syndicat du Clos du Stang Alar :

Vincent LANGLET, président de SaveStangAlar

Copies par mail :

[philippe.mahe@finistere.gouv.fr](mailto:philippe.mahe@finistere.gouv.fr)

Copies

M. le sous préfet de Brest [jean-philippe.setbon@finistere.gouv.fr](mailto:jean-philippe.setbon@finistere.gouv.fr)

M. le Président de Brest Métropole [françois.cuillandre@brest-metropole.fr](mailto:françois.cuillandre@brest-metropole.fr)